



CACHEMIRE

Le cachemire est un chat à poil mi-long dérivé du bengal. Il semble être sorti tout droit de la jungle. Son tempérament est sociable, curieux, intelligent, interactif et aimant.

L'hybridation entre *Felis catus* (plus précisément un américain à poils court) et *Prionailurus bengalensis* a créé un patron unique entièrement nouveau qui rappelle le look sauvage. Le cachemire est athlétique, élégant et musclé. De taille moyenne à grande, compte tenu que les femelles sont plus petites.

I – CORPS/CONFORMATION (30)

(10) CORPS - Long et puissant. Moyen à grand.

(5) OSSATURE - Robuste, jamais délicate.

(5) MUSCULATURE - Très musclé surtout chez les mâles; l'une des caractéristiques les plus distinctives.

(3) COU - Substantiel et musclé, de taille moyenne, proportionnel à la tête et au corps.

(2) JAMBES - Longueur est moyenne, légèrement plus longues à l'arrière qu'à l'avant. L'ossature est forte et substantielle, jamais délicate. Très musclées comme le corps.

(2) PIEDS - Grands, ronds, avec des jointures proéminentes. Les poils entre les orteils sont désirables.

(3) QUEUE - Épaisse, elle doit être de longueur moyenne avec une pointe arrondie. Les poils de la queue doivent être longs et volumineux. Permission pour des poils de queue plus courts chez les chatons.

II – TÊTE (20)

(5) FORME - En forme de "V" large modifié avec des contours arrondis. La tête est légèrement plus longue que large. On doit tenir compte des bajoues chez les mâles adultes. Un effet de poil ébouriffé (un peu comme des plumes) derrière les oreilles et dans la collerette, donnant un effet frontal de rondeur encadrant la tête. Une crinière est acceptable mais pas obligatoire.

(2) MENTON - Menton fort et substantiel, aligné avec le bout du nez dans le profil.

(2) MUSEAU - Plein et large, avec de grands patrons proéminents et des pommettes hautes et saillantes. Légère pince.

(2) NEZ - Le nez a une très légère courbe concave. Le cuir du nez est long et large, légèrement gonflé.

(5) OREILLES - Globalement moyennes. La taille est moyenne à petite, les oreilles semblant plus grandes chez les chatons jusqu'à 12 mois. La base est large en proportion de la hauteur. Des pointes arrondies sont souhaitables. Forme en apparence incurvée est préférée, avec une légère inclinaison vers l'avant. Sont placées à distance égale autant sur le côté que sur le dessus de la tête, suivant le contour du visage dans la vue frontale et basculant vers l'avant dans la vue de profil. Légers poils dans les oreilles sont acceptables et les plumets sont désirables.

(4) YEUX - Ovaux acceptables, mais les yeux ronds sont souhaitables. Grands mais pas globuleux. Bien écartés, vers l'arrière du visage, légèrement biaisés vers la base des oreilles. La couleur des yeux doit être en fonction de la couleur de la robe. Richesse et profondeur de couleur des yeux recherchées.

III – ROBE / LONGUEUR (10)

Le pelage doit être de longueur moyenne à longue et avoir un toucher doux et soyeux. Il ne devrait jamais être rude. Les culottes doivent être moyennes à courtes. Une collerette donnant l'impression de plumes est acceptable.

IV – COULEUR (8)

Toutes les couleurs doivent être vives et riches, sans tiquetage. La couleur de fond doit être claire.

V – REFLET MÉTALLIQUE ("GLITTER") DU PELAGE (2)

Le pelage devrait avoir un aspect « métallique », communément appelé « glitter », ressemblant à de la poussière d'or ou d'argent (selon la couleur de la robe), et une texture plus soyeuse et plus douce. Cette caractéristique doit être conservée dans la race.

VI – PATRONS ET CONTRASTE (25)

(10) CONTRASTE - Le contraste est applicable à toutes les couleurs. Les couleurs des rosettes apposées sur la couleur de fond doivent être extrêmes, donnant un patron distinct et de vifs contrastes. À noter cependant que l'intensité du contraste varie en fonction de la couleur et/ou patron de robe, plus particulièrement en ce qui concerne les couleurs et patrons aux pointes seal, chabonnées, bleue et cannelle où le contraste ne sera pas aussi marqué, pas aussi extrême que pour le brun ou l'argenté. La couleur de fond a des bandes agoutis, l'uniformité de ces bandes donne de la clarté à la coloration du fond.

(15) PATRONS -

MOUCHETÉ - Le patron doit être aléatoire, à l'horizontal ou à la diagonale, avec peu ou pas de ressemblance avec le patron pommelé ou un tabby classique. Aussi, le patron n'est pas nécessairement symétrique sur les 2 côtés du chat. Les rosettes présentant deux couleurs ou nuances distinctes sont de loin préférables à une seule tache (« spot »), mais pas obligatoire. Empreinte de patte, pointe de flèche, beignet ou semi-circulaire, groupés ou d'autres formes étranges montrant des patrons distincts des chats domestiques (sans pedigree). Le contraste doit être extrême, avec des formes distinctes et des contours vifs. Des stries horizontales sous le menton, au niveau de la poitrine et sur les épaules sont souhaitables. Les colliers peuvent être brisés ou complets. Le ventre doit être tacheté. Dessous et ventre blancs préférés. Mérite spécial donné à un patron unique à l'allure sauvage qui frappe l'œil.



CACHEMIRE

MARBRÉ - Les marques, bien que dérivées du gène tabby classique, sont combinées à l'attraction horizontale du *Prionailurus bengalensis*, ce qui résulte en un patron unique différent avec une similitude aussi faible que possible. Le patron doit, au contraire, être aléatoire donnant l'impression de marbré, de préférence avec un flux horizontal lorsque le chat est étiré. L'influence verticale du pommelé n'est pas souhaitable. Préférence à donner aux chats avec trois nuances ou plus, c'est-à-dire la couleur du fond, le marquage et le contour sombre de ces marques. Le contraste doit être extrême, avec des formes distinctes et des contours vifs. Fortes stries au visage. Les colliers peuvent être brisés ou complet. Le ventre doit être tacheté. Dessous et ventre blancs préférés. Mérite spécial donné à un patron unique à l'allure sauvage qui frappe l'œil.

EXIGENCE D'EXPOSITION : F4 du chat léopard (*Prionailurus bengalensis*). F1 parmi les croisements domestiques autorisés (nés avant le 1er janvier 2000).

ANCÊTRES PERMIS : Chat léopard (*Prionailurus bengalensis*), abyssin, balinais, bengal (PL et PC), britannique à poil court, bombay, burmese, mau égyptien, exotique, persan, oriental, siamois, somali, mau indien et domestique à poil court jusqu'au 1er janvier 2000.

ACCOUPEMENT PERMIS : Bengal, cachemire

VII – ÉQUILIBRE ET BIEN-ÊTRE (5)

La race devrait afficher un développement musculaire fort.

PÉNALITÉS

	DEDUCTION
Taches sur le corps qui courent ensemble verticalement formant un motif de pommelé	2-7
Motif circulaire de cible sur patron marbré	2-7
Queue pointue	1-3
Couleur du corps foncé pour les chats pointés	1-3
Présence de tiquetage	3-5

(Ne pas pénaliser pour sous-poil gris sur les chats sans sous-couche d'argent)

DEDUCTION

REFUS DE TOUT TITRE

Ventre non tacheté
Les coussinets de patte ne correspondent pas à la description de leur groupe de couleurs
Coussins pas tous de la même couleur
Couleur incorrecte sur l'extrémité de la queue
Tout autre critère de refus, tel que prescrits dans la Préface générale.

COULEURS RECONNUES

Pour connaître la liste complète, vous référer à la Liste des couleurs et patrons.

• • •

ORIGINE DE LA RACE : Hybride

EXIGENCE D'ENREGISTREMENT : Un F1 résultant d'un chat léopard (*Prionailurus bengalensis*) croisé à un chat domestique, né avant le 31 décembre 1995. Aucun croisement autorisé vers une autre race domestique à compter du 31 décembre 1995.

Une F1 résultant d'un chat léopard (*Prionailurus bengalensis*) croisé à un bengal F4 ou toute lignée HP hybride bengal.

F2, F3 ou F4 résultant d'un hybride bengal ou bengal F4 croisé avec un chat domestique, né avant le 31 décembre 1995. Aucun croisement autorisé vers une autre race domestique, à compter du 1er janvier 2000.

F2, F3 ou F4 résultant d'un bengal F4 ou d'un hybride bengal croisé à un bengal F4 ou à un hybride bengal issu de la lignée HP chat léopard (*Prionailurus bengalensis*).